

Objet : Affichage sauvage sur ouvrages électriques

Saint-Gaudens, le 15 décembre 2015

Madame, Monsieur,

Lors de nos récentes rencontres de proximité avec les élus, nous avons évoqué des faits de plus en plus fréquents qui touchent certaines communes : des ouvrages de distribution publique d'électricité régulièrement recouverts d'affiches.

Aussi nous vous sollicitons afin de nous aider à sensibiliser notamment les associations locales et comités des fêtes que vous pouvez côtoyer.

Nous vous invitons à porter à leur connaissance les informations suivantes :

- « L'affichage en dehors des emplacements destinés à cet effet constitue un affichage sauvage » *Loi du 29 décembre 1975 et 2 février 1995*. « Tout affichage sauvage sur les émergences d'équipements publics est interdit : mobilier urbain, panneaux et feux de signalisation, armoires électriques, conteneurs à déchets, équipements postaux, murs... et passible d'une amende auprès des contrevenants »
- Les affiches sur les ouvrages électriques occultent souvent la plaque d'identification de l'ouvrage, repère essentiel pour nos techniciens lors de leurs interventions sur le terrain.
- La présence de colle sur les serrures rend difficile l'ouverture des portes, notamment en cas de situation d'urgence.
- L'obstruction des grilles d'aération du poste peut générer une surchauffe du transformateur et entraîner une panne générale d'alimentation électrique.

Vous conviendrez également qu'outre les effets évoqués précédemment, ces actions génèrent un aspect inesthétique qui ne contribue aucunement à la mise en valeur d'une commune et donc d'un territoire.

ERDF est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

Nous vous remercions par avance pour votre collaboration afin que tous contribuent à limiter cette pollution visuelle susceptible d'avoir des conséquences sur la continuité de fourniture électrique de l'ensemble des administrés.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations

Isabelle Eychenne
Interlocutrice Collectivités Locales Haute Garonne

Quelques exemples :

